

PRÉAVIS N° 1/05.2019 : CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA

Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires pour janvier 2020
UAPE La Parent'aise à Echandens, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019
UAPE Le Rendez-vous à Aubonne, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019
UAPE Le Cerf-volant à St-Prex, 12 places parascolaires pour août 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mercredi 10 avril 2019 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Mme Rachel Aubert, Municipale à Féchy,
Mme Patricia Crescini, Municipale à St-Oyens,
Mme Nicole Mayor, Municipale à Mollens,
Mme Ariane Rochat, Municipale à Bière,
M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Sylvie Podio, Présidente du CODIR, M. Pascal Lincio, membre du CODIR, accompagnés de M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC et Mme Mélanie Vessaz, adjointe de direction Enfance.

Les membres de la commission les remercient chaleureusement pour les informations complètes qui leur ont été apportées.

2 DISCUSSION**2.1 10 Places supplémentaires à la Garderie Cupidon à Montherod**

L'ouverture d'un groupe supplémentaire de 10 places pour les moyens est logique et permettra de gérer plus efficacement la structure tout en assurant la continuité des placements. Ceci permettra en effet d'avoir deux groupes pour chaque catégorie d'accueil (2 groupes bébés, 2 groupes trotteurs, 2 groupes moyens) pour un total de 44 places.

2.2 Places supplémentaires dans les différentes UAPE

Les ouvertures prévues de places supplémentaires correspondent aux besoins du nombre de places par rapport aux classes sur les différents sites. Ces demandes sont d'ailleurs toutes soutenues par les communes hôtes des UAPE, qui prennent d'ailleurs plus de 90% des augmentations des coûts (90% en fonction de la consommation + leur part des 10% en fonction des habitants).

2.3 Aspects financiers

Le détail des aspects financiers liés à ces augmentations de places est très bien décrit dans le préavis et n'est ainsi pas repris dans ce rapport. La commission note que les budgets et les coûts correspondent aux usages et à ce qui a été observés dans les précédentes ouvertures de places complémentaires.

3 CONCLUSIONS





Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions ~~amendées~~ suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC, Réseau AJEMA

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1) d'accepter la création de 10 places au sein de la Garderie Cupidon à Montherod dès le 1er janvier 2020 et de porter aux budgets 2020 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit ;
- 2) d'accepter l'extension de 12 places supplémentaires les après-midis, 4 jours par semaine, au sein de l'UAPE La Parent'aise à Echandens dès la rentrée d'août 2019 et de porter aux comptes 2019 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit ;
- 3) d'accepter l'extension de 12 places supplémentaires les après-midis, 4 jours par semaine, au sein de l'UAPE Le Rendez-vous à Aubonne dès la rentrée d'août 2019 et de porter aux comptes 2019 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit ;
- 4) d'accepter la création de 12 places au sein de l'UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, dès la rentrée d'août 2019 et de porter aux comptes 2019 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit ;

au nom de la commission
Le président-rapporteur
Claude Philippona

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance extraordinaire du 9 mai 2019